

Centres de plein air : la CGSP au créneau

ÉCOLE Economies en vue dans le secteur

On l'annonçait dans ces pages (*Le Soir* du 28 mars) : promise à de sévères restrictions budgétaires, la Communauté française songe à réaliser des économies sur le dos des Centres de dépaysement et de plein air (CDPA).

La Communauté en possède dix. Ils emploient 276 personnes (profs, animateurs, ouvriers, personnel de cuisine, d'entretien). Ils hébergent chaque année quelque 22.000 enfants, de tous les réseaux. Outre qu'elle paie les salaires du personnel, la Communauté verse aux centres des subventions de fonctionnement pour un montant de 1,8 million.

Quelles sont les intentions précises de Joëlle Milquet (CDH)? On l'ignore - la ministre de l'Éducation reste discrète et n'abattrà son jeu que lors de l'ajustement budgétaire, qui aura lieu après Pâques. Mais les CDPA sont dans le collimateur. La Communauté doit procéder à un ajustement lourd du budget 2015 (les prévisions hésitent entre 120 et 150 millions d'économies) et Milquet souhaite préserver le secteur de l'enseignement proprement dit.

Certains lui prêtent l'idée de vendre tous les centres - il y a

un sacré patrimoine immobilier à la clé. D'autres s'attendent à la vente de quelques centres seulement (on parle, mais sans confirmation aucune, du CDPA d'Esneux et d'une partie du domaine de Han-sur-Lesse).

En tout état de cause, les syndicats chauffent. « *Je suis très inquiet*, dit Pascal Chardome (CGSP-enseignement). *Parce que j'ai pris des contacts auprès du gouvernement. On n'a pas confirmé l'article du Soir. Mais on ne l'a pas démenti non plus!* »

Un rôle social

Lui et Michel Jacobs (CGSP-Amio, qui affine le personnel ouvrier et administratif des centres) ont donné de la voix jeudi pour porter la ministre à épargner les CDPA. « *La CGSP tient à rappeler que les CDPA ne sont pas que des centres de dépaysement mais qu'ils contribuent à l'acquisition de comportements de citoyenneté active à travers l'éducation relative à l'environnement. Ces centres jouent aussi un rôle social. Il ne peut être question de les rayer de la carte d'un simple geste de cal-culette et de supprimer des centaines d'emplois.* » ■

PIERRE BOUILLON